

### PRÉSENTER UNE DEMANDE

#### 1. Préparez le dossier de demande de remise

- Remplissez et signez le formulaire.
- Remplissez le tableau sommaire du projet de modernisation de l'éclairage.
- Joignez les documents à l'appui.

#### 2. Apportez, postez ou envoyez par courriel le formulaire et les documents au Centre des solutions énergétiques (coordonnées indiquées au bas de la page).

**3. Vous recevrez** votre chèque dans les douze semaines.

REMISE	EXIGENCES	MONTANT
<input checked="" type="checkbox"/> Commandes de l'éclairage	<input checked="" type="checkbox"/> Qualité commerciale	20 % du coût d'achat des ampoules et des luminaires DEL et des commandes de l'éclairage
<input checked="" type="checkbox"/> Ampoules et luminaires DEL	<input checked="" type="checkbox"/> Ampoules DEL et luminaires homologués ENERGY STAR® ou Design Light Consortium (DLC)	
<input checked="" type="checkbox"/> Ampoules et luminaires d'extérieur DEL	<input checked="" type="checkbox"/> Ampoules DEL et luminaires homologués ENERGY STAR ou (DLC)	40 % du coût d'achat des ampoules et des luminaires
	<input checked="" type="checkbox"/> Luminaires homologués ENERGY STAR ou DLC et portant le label de l'IDA (International Dark-Sky Association) ou respectueux du ciel nocturne (pour des précisions, voir la partie « conditions et modalités »)	
<b>Montant maximal de la remise : 10 000 \$</b>		
DOCUMENTS À L'APPUI		
<input checked="" type="checkbox"/> Factures ou reçus détaillés <b>indiquant un solde à payer de 0 \$</b> ainsi que le nombre et le numéro de catalogue des ampoules ou luminaires DEL et des détecteurs de présence qui seront installés.		
<input checked="" type="checkbox"/> <b>Preuve d'homologation</b> ENERGY STAR ou DLC.		
<input checked="" type="checkbox"/> <b>Sommaire du projet de modernisation de l'éclairage actuel</b> indiquant en détail le nombre, la puissance en watts, le type et le nombre d'heures d'utilisation des luminaires actuels à remplacer et le type des luminaires DEL de remplacement (voir le tableau au verso).		

### RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR<sup>1</sup>

Nom de l'entreprise

Nom du demandeur (en lettres détachées, y compris l'initiale du second prénom)

Titre

Adresse postale

Ville/localité

Code postal

Adresse d'installation (si elle diffère de l'adresse ci-dessus)

Ville/localité

Téléphone principal

Courriel

### SIGNATURE DU DEMANDEUR

En apposant sa signature ci-dessous, le demandeur accepte les conditions et modalités du programme, et confirme que tous les travaux sont terminés à la date de la signature figurant ci-dessous, et que les reçus, factures et documents annexés sont complets et exacts. **PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS** : Les renseignements fournis dans le présent formulaire et dans les documents joints sont recueillis aux fins du programme Pour un bon usage de l'énergie et en conformité avec la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Centre des solutions énergétiques, au 867-393-7063.

Signature du demandeur

Date (AAAA-MM-JJ)

**Nota** : Le demandeur peut être sollicité pour participer à un sondage portant sur le programme.

Nom et adresse du bâtiment	Salle ou aire du bâtiment	Luminaires ACTUELS			Luminaires DEL DE REMPLACEMENT			Nombre d'heures d'utilisation par semaine
		Nombre	Puissance en watts du luminaire	Type de luminaire ou d'ampoule	Nombre	Puissance en watts du luminaire	Type de luminaire ou d'ampoule (marque, modèle et numéro de catalogue)	

## CONDITIONS ET MODALITÉS

### DÉFINITIONS :

**DLC** – Design Light Consortium

**CSE** – Centre des solutions énergétiques

**Luminaire** – Appareil d'éclairage et ses accessoires

**Ampoule** – Composante remplaçable produisant de la lumière électrique

**ADMISSIBILITÉ** : Sont admissibles les propriétaires ou les titulaires de baux de bâtiments commerciaux ou institutionnels situés au Yukon. Les bâtiments commerciaux sont ceux dans lesquels l'activité principale est l'exploitation d'une entreprise ou d'un commerce. Les bâtiments institutionnels sont des bâtiments appartenant à la collectivité et utilisés à des fins publiques, comme ceux appartenant à l'administration municipale ou aux gouvernements des Premières nations, ou encore des centres de loisirs. Les bâtiments appartenant aux gouvernements du Yukon ou du Canada ne sont pas admissibles au programme. Limite d'un seul projet de remplacement du système d'éclairage ou d'amélioration de l'enceinte thermique de bâtiments à usage mixte par entreprise, par bâtiment et par année.

**PRODUITS ADMISSIBLES** : Ampoules DEL et luminaires ENERGY STAR® ou Design Light Consortium (consultez les sites Web [www.energystar.gov](http://www.energystar.gov) ou [www.designlights.org](http://www.designlights.org) pour savoir si le produit est homologué). Les détecteurs de présence doivent être de qualité commerciale. **Les produits doivent être achetés dans l'année suivant la date de la demande.**

**Respect du ciel nocturne** : On entend par appareil d'éclairage respectueux du ciel nocturne les ampoules et luminaires qui sont complètement masqués de manière à protéger le ciel nocturne, qui fonctionnent à une température de couleur proximale (TCP) nominale de 2 700 K ou plus et qui n'excèdent pas la TCP nominale de 3 000 K mentionnée par le fabricant. On entend par luminaires complètement masqués, ceux qui sont fabriqués et installés de manière à ce que le faisceau lumineux émis, soit directement de l'ampoule ou d'un élément de diffusion, soit indirectement par réflexion ou réfraction de toute partie du luminaire, est dirigé en dessous du plan horizontal de la partie lumineuse la plus basse du luminaire.

**PRÉSENTATION DE LA DEMANDE** : Dans le cadre du programme d'encouragement, les demandeurs doivent soumettre le présent formulaire dûment rempli, y compris le tableau sommaire du projet de modernisation de l'éclairage et des copies des factures indiquant en détail le nombre d'ampoules ou de luminaires DEL et de détecteurs de présence qui seront installés.

**REÇUS ET FACTURES** : Les reçus et les factures doivent être lisibles et indiquer les renseignements suivants : date d'achat, nom de l'acheteur, nom du détaillant/fournisseur, marque et numéro de modèle des produits achetés (s'il y a lieu), leur description et leur coût. La remise sera calculée en fonction du coût des produits avant taxe. **Les factures ou reçus doivent porter clairement la mention « payé » ou indiquer un solde zéro, et être paraphés par l'entrepreneur.**

**LIMITES DU PROGRAMME** : Le programme Pour un bon usage de l'énergie est reconduit tous les ans, sous réserve de l'enveloppe budgétaire allouée. Les offres du programme sont présentées sous réserve de la disponibilité des fonds et peuvent être modifiées ou retirées à tout moment. Le montant de la remise ne peut en aucun cas dépasser la valeur des travaux, des produits ou des services.

### SOUSSION DE LA DEMANDE ET RÉCEPTION DE

**LA REMISE** : Le gouvernement du Yukon décline toute responsabilité à l'égard des demandes perdues, incomplètes, illisibles, non admissibles ou reçues en retard. Veuillez prévoir un délai d'environ douze semaines pour le traitement de votre demande et la réception du chèque de remise.

**AUCUN APPUI ACCORDÉ** : En faisant la promotion des produits homologués ENERGY STAR® et Design Light Consortium (DLC) ou de l'amélioration de l'enceinte thermique, le Centre des solutions énergétiques ne se porte garant d'aucun fabricant, fournisseur, entrepreneur ou installateur en particulier. Le fait que des noms de fabricants, de matériel ou de systèmes particuliers soient indiqués sur les demandes ne constitue pas un appui envers ces derniers. Toutefois, le fait que des noms de fabricants, d'entrepreneurs, de produits ou de systèmes ne soient pas mentionnés ne signifie en aucune façon que ces derniers sont inadéquats ou inappropriés.

**COMMUNICATION DE DONNÉES ÉNERGÉTIQUES** : Le demandeur reconnaît que le CSE traite de façon confidentielle les renseignements recueillis dans le cadre du programme relativement aux services fournis et aux économies d'énergie qui en résultent, mais qu'il pourra utiliser l'ensemble de l'information dans des rapports ou d'autres documents. Le CSE se conforme aux dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* et de la *Loi sur les archives*. Le demandeur peut être sollicité par téléphone, par la poste ou par courriel pour confirmer des renseignements personnels ou son adresse ou pour participer à un sondage facultatif concernant les incidences du programme et les possibilités de l'améliorer.

**AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ** : Le demandeur comprend que le rôle du CSE est d'offrir des programmes visant à favoriser l'achat de produits ou de services éconergétiques. Le Centre n'est pas responsable de l'installation des produits, de la qualité des travaux effectués ou des services offerts par les entrepreneurs, de l'achèvement des travaux ou de la qualité des produits achetés. En approuvant une demande, le Centre ne garantit pas l'atteinte de résultats en ce qui a trait aux économies d'énergie, et il n'est pas responsable des affirmations des détaillants relativement au programme Pour un bon usage de l'énergie, au montant de la remise et à l'admissibilité.

### RENSEIGNEMENTS :

Centre des solutions énergétiques

Énergie, Mines et Ressources, gouvernement du Yukon

206A, rue Lowe, Whitehorse (Yukon) Y1A 1W6

867-393-7063 ou (sans frais) 1-800-661-0408, poste 7063

[energy@gov.yk.ca](mailto:energy@gov.yk.ca)